Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 26 (1979)
Heft: 11-12

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Valais. La section valaisanne de l'Union Suisse pour la protection des civils tenait ses assises annuelles, le 19 octobre 1979, à Lens. Il appartint au chef local, M. Roland Emery, d'accueillir le comité que préside M. Charly Délez. Après une assemblée du comité, les membres furent reçus par le président de la Municipalité, M. Henri Lamon. Puis ils visitèrent le nouvel home du Christ-Roi qui sera prochainement inauguré.

C'est à la salle bourgeoisiale que les membres de la section se donnèrent rendez-vous pour leur assemblée générale. Plus de 50 personnes assistaient aux débats; parmi celles-ci on relevait la présence de M. Hubert Constantin, chef du Service cantonal de la protection civile. Une minute de recueillement fut observée en souvenir de MM. Bernard Lonfat, Joseph Joris et Roger Florey. Dans son rapport présidentiel, M. Délez releva divers points traitant du nouveau visage de la revue de la protection civile. Il informa l'assemblée des diverses représentations de la section valaisanne à l'extérieur du canton. Il fit un tour d'horizon des principales activités des sections locales et ne manqua point de relever les efforts de certaines d'entre elles, notamment celle de Chalais qui organisa une journée «porte ouverte». Dans son rapport, le président souligna l'importance du rôle du chef local, véritable clef de voûte de la protection civile; à leur intention, l'association a établi un cahier de charges type, destiné aux administrations communales, devant permettre de définir et de préciser le rôle du chef local.

Il appartint au trésorier, M. Pierre Ebiner, de donner connaissance de la situation financière et à MM. Henri Caloz et Jean Perruchoud d'apporter leur rapport de vérification.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Saillon en 1980.

M. Hubert Constantin s'exprima pour souligner l'impérieuse nécessité de la protection civile. Il déclara, notamment: «Il est un devoir, pour la protection civile, d'organiser une chance de survie pour chacun en cas de catastrophe ou de guerre.» Il présenta ses meilleurs vœux de prospérité et de gratitude à la section valaisanne et à son comité.

La seconde partie de l'assemblée était consacrée à une conférence donnée par le Dr. Bernard Michaud, physicien au laboratoire de Fribourg de la Commission fédérale de surveillance de la radioactivité et expert au sein de cette commission. Le Dr. Michaud parla de l'organisation d'alarme au voisinage des centrales nucléaires. Il précisa, en outre, la tâche de la Commission fédérale de surveillance de la radioactivité et de l'organisation qu'elle entend mener. Cette conférence, destinée avant tout aux spécialistes de la protection atomique, était particulièrement intéressante et limpide quant à la précision des informations données.

Une verrée offerte par la Bourgeoisie de Lens et un repas pris en commun ont mis un terme à cette assemblée annuelle.

Vaud. Selon les réponses du Conseil d'Etat aux questions posées par la commission de gestion pour l'année 1978, en 1990, chaque Vaudois pourra trouver refuge dans un abri ventilé. D'ici là, 250 000 places doivent encore être aménagées, ce qui coûtera au canton quelques 54 millions de francs. Toutefois, une économie de l'ordre de 10 à 12 millions est espérée si, particulièrement dans les communes nouvellement astreintes aux mesures de protection civile, des abris de grande capacité sont aménagés en lieu et place de petits abris privés.

– Lors de leur dernière assemblée, les syndics du district d'Aubonne ont suivi avec attention l'exposé de M. Roland Bally, chef de l'Office cantonal PC. Le conférencier a préconisé un regroupement tactique de communes permettant de diminuer le nombre des postes de commandement à construire et suggéré l'implantation d'abris collectifs, notamment dans les quartiers de villas. Cette conception entraîne des économies. Les dispositions légales permettent le regroupement de personnes se trouvant dans un rayon de 1500 mètres autour de l'abri.

Exercice combiné de défense générale «Lémania», 8 au 11 octobre 1979.
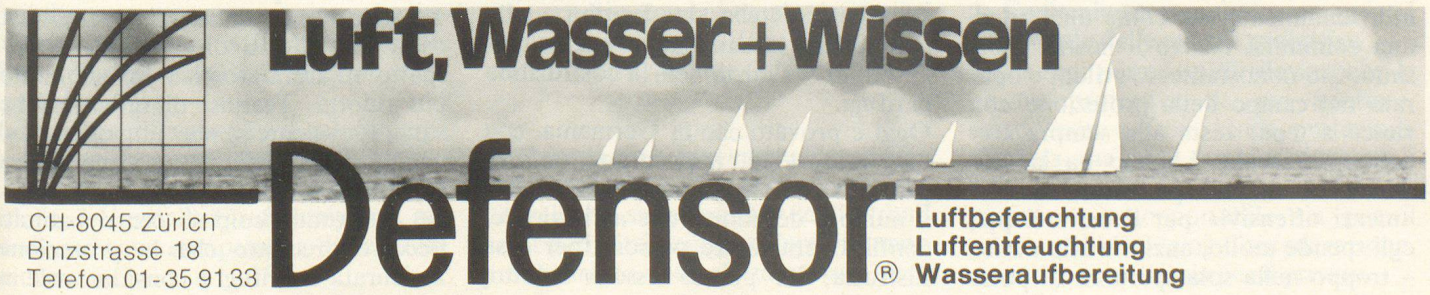
Ce premier grand exercice, dirigé par le brigadier Planche, commandant de la zone territoriale 1, mettait en œuvre 2800 militaires et 300 civils. Etaient engagés ensemble: la délégation du Conseil d'Etat vaudois, avec les préfets, l'Etat-major civil de défense du canton de Vaud, le 1er arrondissement des CFF, l'arrondissement territorial 15 et les régions territoriales, le régiment de protection aérienne 12, la protection civile du canton de Vaud. Buts: entraînement et contrôle approfondi de la collaboration des secteurs civil et militaire dans tous les domaines, plus précisément entre les autorités civiles aux échelons cantonal et de district, et les commandements militaires correspondants, de l'arrondissement ter. et des régions ter. Les incidents fictifs divers prévus étaient nombreux. Des engagements ont eu lieu: à Denges, de l'Organisme de protection d'établissement des CFF (OPE), renforcé par une compagnie PA; à Lausanne, d'une Cp PA, pour un transport d'eau du lac, de Bellerive au bassin de la place de Milan; à Yverdon, des deux Cp PA 115 et 104, pour renforcer la PC locale, et de l'OPE des Ateliers CFF. La critique de cet exercice combiné a eu lieu le 12 octobre à la Caserne militaire de Lausanne. Le brigadier Planche a remercié le Conseil d'Etat de l'excellent contact avec le commandement de la zone I pour la longue préparation et le déroulement de cet exercice, puis a donné la parole au commandant de la police cantonale vaudoise; M. Huber a félicité les états-majors civil de défense du canton (EMCDC) et régionaux de défense civile (EMRDC) pour les progrès réalisés depuis le premier exercice. Les contacts entre les EM civils et militaires doivent être augmentés. En résumé, signalons que le brigadier Planche a mis l'accent sur la nécessité de perfectionner les transmissions, l'information de la population sur les genres d'alarme, et divers enseignements tirés de cet intéressant exercice. Le commandant de corps d'armée Stettler a dit sa satisfaction des contacts entre civils et militaires, mais que, dans ce domaine «il y a encore beaucoup de pain sur la planche».